

key people

Le Pôle Traçabilité

élargit ses vues

Un nouveau directeur, Yves Peurière, et une focalisation plus ouverte que celle de départ sont les récentes nouveautés du Pôle Traçabilité. Avec cette nouvelle orientation, l'institut de recherche et de test, dont le siège est à Valence, entend consacrer plus d'attention aux multiples aspects et instruments de la traçabilité – donc largement au-delà de la RFID – et, d'un point de vue applicatif, aux solutions d'identification concernant la personne, et pas seulement les objets, sans pour autant négliger son rôle indispensable, dans le difficile contexte actuel, de soutien aux entreprises souhaitant adopter un système RFID: à ce propos, cette société poursuit sans répit son travail au sein de l'ISO pour la préparation des futures normes internationales. Une mission particulièrement importante en raison des retombées commerciales immédiates et concrètes que la définition de standards partagés peut avoir au niveau du marché mondial.

Détail du laboratoire de test du Pôle Traçabilité.

Une rencontre récente des responsables a justement permis d'approfondir ces nouveaux sujets, tels que: comment l'attention du Pôle Traçabilité va-t-elle passer de la traçabilité des objets par RFID – une technologie révolutionnaire, mais plutôt complexe et pas toujours obligatoires pour résoudre certaines problématiques, à l'ensemble des solutions et applications susceptibles d'être concernées par la traçabilité! Selon trois axes différentes: celui des biens, celui de la personne (avec des solutions pour l'identifications personnelle) et celui des services (avec des solutions pour l'authentification des documents et fichiers). Bien entendu, ces nouveaux centres d'intérêt n'effacent pas celui de départ, la RFID, mais ils placent ce dernier dans une nouvelle perspective: une plus grande attention à la traçabilité, vue dans son ensemble de technologies, de fonctions, de solutions, dans différents contextes, qui comprennent bien entendu celui de la personne.

Mais revenons à la RFID et voyons, très brièvement, la situation actuelle des standards internationaux. Dans la bande des hautes fréquences (13,56 MHz) et pour ce qui concerne la traçabilité des personnes il existe déjà deux standard établis: l'ISO 15693, (équivalent à l'ISO 18000-3 pour la traçabilité des objets), pour les cartes de proximité (lecture à quelques millimètres), et un standard pour les lectures à quelques centimètres, l'ISO 14443 A et B, dont les deux lettres identifient différentes possibilités d'application. Dans la bande des ultra hautes fréquences (les UHF, Ultra-high frequency) le standard ISO 18000-6 entériné en octobre 2004 concerne essentiellement la traçabilité des objets notamment dans la supply chain et la logistique; il s'agit d'un standard technique qui concerne le langage de communication entre interrogateurs et tags. C'est cette norme qui permet, enfin l'interopérabilité entre les systèmes proposés sur le marché lorsqu'ils seront conformes à cette norme. Cette norme sera complétée par deux normes supplémentaires. D'abord la norme de conformité qui permettra de vérifier que les produits disponibles sur le marché sont bien en accord avec les normes 18000. Ensuite la norme de performance 18046 qui est déjà publiée sous la forme d'un "Technical Report" mais qui sera transformée d'ici à 2006 en vraie norme internationale ISO. A cette fin, l'ISO étudie à l'intérieur de la norme ISO 18000-6 un nouveau standard l'ISO 18000-6 C, judicieusement



key people

élaboré pour coïncider avec le Class 1 Gen2 d'EPC. Si EPCglobal accepte ces amendements

L'aspect des conformances et des performances est crucial pour l'utilisation d'un système RFID et pour sa diffusion au niveau mondial: pour deux raisons principalement. La première est que, pour le moment, les réglementations actuelles en matière de radio fréquence se basent, comme nous le savons, sur des paramètres bien différents entre Etats-Unis et Europe et ASIE, et ce sont donc précisément les prestations respectives (puissance d'émission, distance de lecture et ainsi de suite) qui sont pénalisées, et pas tant la compatibilité en tant que telle; en second lieu parce que l'utilisateur doit être assuré qu'il achète un système qui est effectivement conforme aux normes techniques et qui donc sera effectivement interoperable avec d'autres systèmes conformes. Quelle peut être

donc le rôle du Pôle Traçabilité? Il est nécessaire, en l'état actuel, de travailler le plus énergiquement possible à la préparation des textes encore incomplets, car ils sont le seul moyen pour "booster" un marché potentiel au plan mondial, mais qui tarde encore à se concrétiser.

Mais tout ceci ne supprime en rien une expérimentation systématique "in situ". En effet un système RFID (pas seulement UHF mais quelque soit la fréquence choisie), est une chose plutôt complexe, étroitement liée à des lois physiques qui ne peuvent être contournées. Il faut également s'assurer que les réglementations en vigueur dans chacun des pays sont effectivement respectées notamment au niveau de l'intensité du champ magnétique ou de la puissance utilisée dans le cas de l'UHF.

Pour toutes ces raisons, on ne peut imaginer aujourd'hui un système RFID immédiatement utilisable et disponible "sur étagère" (hors quelques applications spé-

cifiques): une solution est toujours possible, mais uniquement après analyse détaillée du contexte spécifique où celle-ci sera mise en œuvre.

D'un autre côté, on comprend aujourd'hui, le besoin d'informations placées sous le signe de l'honnêteté et de la véracité, notamment concernant l'état de l'art de cette technologie et de ses possibilités et ce que peut signifier, pour une organisation donnée, l'utilisation de l'une ou l'autre de ses nombreuses versions. Une mission qui est, depuis toujours, celle du Pôle Traçabilité, un organisme neutre avec d'importantes synergies au plan académique, dont l'activité est soutenue par des organismes régionaux (Conseil Général de la Drôme, Région Rhône-Alpes, etc.) et par l'Union Européenne, et qui a par ailleurs récemment adopté une nouvelle politique ciblée de consolidation et d'élargissement de son réseau de promoteurs. □